

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 64/2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 juillet,

En exercice : 25

De Présents : 20

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; Mme TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. HURET David donne pouvoir à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. HERAUD Jean-François
Mme THIERRY Martine donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FRELIER Laurent ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL INFERIEURE A 10%
D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE
ET ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réorganisation de la restauration scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent du service logistique.

Ce dernier travaillant 33 heures hebdomadaire, il est proposé de modifier la durée de travail de ce poste.

Cette augmentation du nombre d'heures de travail est inférieure à 10 % et ne nécessite pas la saisine du Comité Social Territorial qui a été toutefois informé de la réorganisation et émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du CST qui s'est réuni en session plénière le 24 juin 2024,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

DE MODIFIER le temps hebdomadaire de travail d'un poste d'agent du service logistique initialement de 33 heures à 35 heures à compter du 1^{er} août 2024.

Article 2 :

D'INSCRIRE les crédits suffisants au budget de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240704-DEL64_2024-DE

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

VOTÉE A L'UNANIMITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN FERNAND
Maire de PIGNANS

